

Thomas MASTRULLO
Professeur adjoint
Université du Luxembourg
Courriel : thomas.mastrullo@uni.lu ; thomastrullo@yahoo.fr

I. RESUME DE CARRIERE ET FORMATION UNIVERSITAIRE

1.1 Résumé de carrière

Depuis 2021 : Professeur adjoint à l'Université du Luxembourg
2017-2021 : Expert technique international (Egypte), Expertise France.
Depuis 2008 : Maître de conférences, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne (actuellement en détachement).
2006-2008 : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
2003-2006 : Allocataire de recherche, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

1.2 Formation universitaire

2014 : Habilitation à diriger des recherches.
2007 : Admis au grade de Docteur en droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité, proposition de candidature aux concours de prix de thèse et de subvention à la publication.
2004 : D.E.A. de droit des affaires, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Mention assez bien.
2003 : D.E.A. de droit international privé et droit du commerce international, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Mention assez bien.
2002 : Maîtrise de droit international privé, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Mention bien.
2001 : Licence en droit, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Mention assez bien.
2000 : D.E.U.G de droit, Université François Rabelais de Tours, Mention bien.

II. RESPONSABILITES ET ACTIVITES EN MATIERE D'ADMINISTRATION

1.1 Université du Luxembourg (en cours)

Directeur du Master 2 Droit bancaire et financier européen
Membre de l'*International Committee*
Membre du *Teaching Committee*

2.2. École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

2017-2021 : Directeur de l'Institut de droit des affaires internationales (IDAI), Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Le Caire.
2017-2021 : Codirecteur du département de recherche Sorbonne-Affaires-Finance, IRJS, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
2016-2021 : Directeur du DU et du Master 2 Droit patrimonial vietnamo-français délocalisé à Ho-Chi-Minh-Ville (Vietnam), partenariat entre les universités Paris 1 et Paris 2 et la faculté de droit de l'Université nationale d'HCMV.

- 2010-2017 : Directeur adjoint du Master 2 Opérations et fiscalité internationales des sociétés, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- 2012-2017 : Membre du Conseil de l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- 2012-2017 : Membre du bureau de la section de droit privé de l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- 2012-2017 : Responsable pédagogique de la double licence droit-histoire, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- 2010-2017 : Délégué international, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

III. RESPONSABILITES ET ACTIVITES SCIENTIFIQUES

3.1 Responsabilités universitaires

Sur le plan national

2015-2017 : Membre du Conseil National des Universités.

A l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Direction de thèses en droit commercial et en droit comparé :

- *La restructuration préventive des entreprises en difficulté – étude comparée de droit français et de droit égyptien (en cours)*
- *La régulation des relations contractuelles électroniques – approche comparée France-Egypte (en cours)*
- *Interprétation ratio legis de la justice en Egypte – analyse pénale et constitutionnelle (en cours)*
- *L'entreprise citoyenne (en cours)*

3.2 Participation à des groupes de recherche

Depuis 2023 : Membre de l'Association luxembourgeoise des mandataires de justice

Depuis 2022 : Membre de l'Association Droit et commerce

Depuis 2022 : Membre du bureau luxembourgeois de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française.

Depuis 2018 : Membre du bureau égyptien de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française.

Depuis 2017 : Participation aux travaux du pôle « Droit de l'insolvabilité » du réseau Trans Europe Experts sur la directive « Restructuration et insolvabilité ».

IV. TRAVAUX

4.1 Ouvrages

1. *Directive (UE) 2019/1023 du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive – Commentaire article par article*, dir. M. Menjucq, collection « Droit de l'Union européenne », Bruylant, 2023 (auteur des passages sur le droit luxembourgeois)

2. *Droit des entreprises en difficulté*, coll. « Manuels », LexisNexis, 12^{ème} éd., 2022 (coauteur avec A. Jacquemont et N. Borga).
3. *Traité des procédures collectives*, dir. M. Menjucq, B. Soinne et B. Saintourens, LexisNexis, 2021 (auteur des deux premiers titres du Livre V « Les responsabilités et sanctions » ; 180 pages).
4. *Traité de droit du commerce international*, dir. M. Menjucq et J. Béguin, LexisNexis, 3^{ème} éd., 2019 (auteur du Livre II « L'entreprise privée face au commerce international » ; 200 pages).
5. *Le droit international des sociétés dans l'espace régional européen*, PUAM, 2009.

4.2 Articles de doctrine

Droit des entreprises en difficulté

1. « Le projet luxembourgeois de transposition de la directive 2019/1023/UE sur la restructuration et l'insolvabilité », Mélanges en l'honneur de B. Saintourens, à paraître
2. « Un nouvel instrument au soutien de la compétitivité de la place luxembourgeoise : la dissolution administrative sans liquidation des "coquilles vides" », *JurisNews Procédures d'insolvabilité*, Larcier, n° 2-3/2023, p. 193
3. « Entre modernité et prudence : la transposition en droit français de la directive (UE) 2019/1023 du 20 juin 2019 sur la restructuration et l'insolvabilité », *Rev. sociétés* 2022, 391.
4. « L'impact de la directive Restructuration et insolvabilité sur les parties prenantes de l'entreprise en difficulté », *JCPE* 2020, n° 9, pp. 27 à 31 (écrit avec E. Fabries-Lecea, M. Laroche, C. Lisanti et D. Robine).
5. « Les procédures amiables dans le nouveau droit égyptien de la faillite », *Revue de l'IDAI*, n° 4, 2018, pp. 71 à 77.
6. « Responsabilité civile et droit des procédures collectives », *Resp. civ. et assur.* 2017, dossier 9, pp. 45 à 51.
7. « Procédure collective du mandataire et revendication des sommes d'argent spécialement affectées au paiement du mandant », *Rev. proc. coll.* 2016, étude 11, pp. 1 à 5 (écrit avec M. Menjucq).
8. « Les rapports de la saisie immobilière et du droit des procédures collectives depuis l'ordonnance du 18 décembre 2008 et le décret du 12 février 2009 », *Rev. proc. coll.* 2010, étude 7, pp. 20 à 27.
9. « La conversion de la sauvegarde en redressement judiciaire », *Rev. proc. coll.* 2008, étude 19, pp. 41 à 48.

Droit européen des procédures d'insolvabilité

1. « Réflexions sur le régime des actes préjudiciables à l'ensemble des créanciers en droit européen des procédures d'insolvabilité », Mélanges en l'honneur d'I. Parléani, à paraître
2. « Vers une nouvelle avancée du droit européen des faillites – La proposition de directive "harmonisant certains aspects du droit de l'insolvabilité" », *Rev. sociétés* 2023. 140.
3. « La réforme du droit luxembourgeois des faillites en question : la perspective européenne », *JurisNews Procédures d'insolvabilité*, Larcier, n° 1-2/2022, p. 165
4. « La responsabilité civile des dirigeants de sociétés en état d'insolvabilité dans l'UE sous l'angle des conflits de juridictions », Mélanges en l'honneur de G. Parléani, IRJS Éditions, 2021, p. 355.

5. « La notion de décision ou d'action qui dérive directement de la faillite et s'y insère étroitement : étude du domaine de la faillite en droit de l'Union européenne », *Etudes en la mémoire de Ph. Neau-Leduc*, LGDJ, 2018, pp. 701 à 710.
6. « Commentaire de l'ordonnance n° 2017-1519 du 2 novembre 2017 portant adaptation du droit français au règlement (UE) n° 2015/ 848 sur les procédures d'insolvabilité », *Rev. proc. coll.* 2017, étude 19, pp. 11 à 16 (écrit avec M. Menjuq).
7. « La coopération entre les acteurs intervenant dans les procédures d'insolvabilité après la révision du règlement n° 1346/2000 », *Rev. proc. coll.* 2015, dossier 7, pp. 48 à 52.
8. « Procédures d'insolvabilité transfrontalières : universalité de la procédure principale et confiance mutuelle (CJUE, 21 janv. 2010, aff. C-444/07) », *Rev. proc. coll.* 2010, étude 16, pp. 40 à 44.

Droit international et européen des sociétés

9. « Les conséquences du *Brexit* en droit des sociétés », *Rev. sociétés* 2021. 151.
10. « La protection des créanciers dans le cadre de la directive sur la mobilité transfrontalière des sociétés », *BJS* juill. 2020, n° 121b4, p. 63.
11. « Les scissions transfrontalières », *BJS* juill. 2018, n° 118t0, pp. 456 à 462.
12. « Les effets du *Brexit* sur le droit d'établissement des sociétés », *BJS* juill. 2017, n° 116p5, pp. 487 à 491.
13. « La transposition en droit français de la directive sur les fusions transfrontalières : une avancée et des regrets », *Europe* 2009, étude 8, pp. 6 à 11.

Article en langue anglaise

14. "Between modernity and prudence: the transposition into French law of Directive (EU) 2019/1023 of 20 June 2019 on restructuring and insolvency", *EIRJ* 2022-4.

4.3 Chroniques

Chronique annuelle de droit international et européen des procédures collectives (écrite avec M. Menjuq) – Revue des procédures collectives – depuis 2009

Chronique annuelle de droit international et européen des sociétés (écrite avec M. Menjuq, E. Schlumberger, R. Dalmau et K. Luciano) – Bulletin Joly sociétés – depuis 2019

4.4 Encyclopédies

1. Entreprises en difficulté (droit international et européen), *Rép. com.* Dalloz.
2. Groupement européen d'intérêt économique (GEIE), *Rép. com.* Dalloz.
3. Groupement d'intérêt économique (GIE), *Rép. Com.* Dalloz.